## **Commune de MIRIBEL**

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 21 septembre 2012 à 20 heures 30

.\_\_\_\_

#### COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. A. GIRON, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 4<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 5<sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 7<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V.-TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

#### Absents:

Monsieur ROUX donne pouvoir à Monsieur CHARLES
Monsieur CHEVILLON donne pouvoir à Monsieur SECCO
Madame JOLY
Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Monsieur TOURANCHEAU
Monsieur BODET donne pouvoir à Madame TOURTE
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame GIRON donne pouvoir à Madame ESCOBESSA
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

#### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PFAENDER a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 20 juillet 2012

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal a été approuvé par 25 voix pour et 1 abstention.

#### III AFFAIRES GENERALES

1° Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

rapporteur Mme VIRICEL

Madame VIRICEL a présenté au Conseil municipal un compte-rendu retraçant les activités du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.).

Ce contrat engagé dans le cadre de la politique de la ville vise à réduire les dysfonctionnements urbains et sociaux des quartiers prioritaires, en proposant un nouveau cadre d'intervention de l'action publique, notamment en accentuant le partenariat des organismes agissant sur ces territoires. Pour la commune de Miribel, le secteur concerné est le quartier du Trêve.

Les objectifs prioritaires du C.U.C.S. sont l'insertion professionnelle, les actions éducatives, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Depuis 2007, de nombreuses actions ont été engagées pour un montant total de 279 155 € et une participation de la commune de 42 850 €. Ces actions menées sur les trois communes participant au C.U.C.S., Miribel, St Maurice de Beynost et Montluel ont donné lieu à des participations financières de l'Etat, de la Région, du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales.

En outre, la souscription du C.U.C.S. a permis indirectement de mobiliser des programmes de droit commun qui n'auraient pu s'engager autrement. Il en est ainsi notamment pour le projet de rénovation du quartier du Trêve.

Les perspectives actuelles du C.U.C.S. sont l'établissement d'un bilan d'impact des mesures engagées et la pérennisation des objectifs de collaboration et de coordination des actions engagées dans les perspectives d'un recentrage des priorités de la politique de la ville sur les secteurs les plus sensibles.

Aux questions de Madame HANINE et Monsieur CORGIER sur les premiers retours que l'on ait pu avoir de la population, Monsieur le Maire et Madame VIRICEL ont répondu qu'un bilan d'impact sera prochainement établi mais que d'ores et déjà on a pu s'apercevoir qu'il existe une atmosphère générale satisfaisante sur le quartier et que si rien n'avait été fait nous aurions eu des réactions négatives.

## 2° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</u>

rapporteur Mme VIRICEL

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, il a été rendu compte au Conseil Municipal de ces décisions.

# 3° Avenant n° 1 au contrat de mandat de gestion immobilière d'un immeuble communal rapporteur M. BERTHOU

Par délibération en date du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal décidait de confier à la SEMCODA la gestion de l'immeuble communal sis 224 rue du Trève, et habilitait le Maire à signer la convention de mandat correspondante.

Un avenant n° 1 à cette convention a été présenté à l'Assemblée portant sur les prises en compte dans ce contrat de deux nouveaux garages nouvellement construits.

Cet avenant a été approuvé à l'unanimité par le Conseil qui a habilité Monsieur le Maire à le signer.

#### IV PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

#### 1° Modification du Tableau des Emplois

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 comme suit :

Personnel Titulaire
TEMPS COMPLET

<u>Espace petite enfance</u>
Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture - 1<sup>ère</sup> classe
TEMPS INCOMPLET

<u>Service scolaire</u>

1 ATSEM – 1<sup>ère</sup> classe : augmentation du temps de travail de 27heures 30 à 28 heures/semaine.

#### **V FINANCES**

#### rapporteur Mme ESCOBESSA

#### 1° Décision Modificative

D.M. n° 2 - Budget 2012 de la Commune

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget communal portant sur l'ajustement de crédits entre opérations d'investissement.

#### 2° Demande de remise gracieuse de pénalités

Une demande de remise gracieuse de pénalités de retard a été présentée à l'Assemblée portant sur un paiement avec retard, d'une taxe d'urbanisme. Le montant de la pénalité s'élèvant à 126 €, le Conseil a décidé d'approuver cette remise gracieuse.

#### 3° Révision du tarif de la vacation funéraire

Par délibération en date du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal avait fixé le tarif de la vacation funéraire à 22 €.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de réévaluer ce tarif en le portant à 24 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **VI URBANISME**

rapporteur M. BERTHOU

#### 1° Acquisition d'une parcelle

Un projet d'acquisition de terrain en nature de talus, cadastré section AE n° 529 de 1593 m2 au prix de 3 000 €, a été présenté à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition et a habilité le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

#### VII TRAVAUX

rapporteur M. BAULMONT

### 1° Convention pour travaux de dissimulation de réseaux Chemin de Rosarge

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux de communication Chemin de Rosarge, un projet de convention de travaux avec France Télécom a été soumis à l'Assemblée.

Il est précisé que le coût de cette opération sera pour la Commune de 4 237,89 € H.T. Le Conseil Municipal a approuvé cette convention et a habilité le Maire à la signer.

#### 2° Convention pour installation d'un récepteur de télé-relève

La Société Dolce Ô Service, filiale de Lyonnaise des Eaux, a proposé à la commune une convention ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles un récepteur et son antenne nécessaires au télé-relevé des compteurs d'eau seront installés et maintenus sur le bâtiment communal sis 411 grande rue.

Le Conseil Municipal a approuvé cette convention et a habilité le Maire à la signer.

#### VIII INSTALLATIONS CLASSEES

1° <u>Projet de travaux d'aménagements hydrauliques – Parc de Miribel Jonage - enquête publique</u> rapporteur Mme JOUTARD

Monsieur le Préfet de l'Ain a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par le SYMALIM en vue de poursuivre les travaux d'aménagements hydrauliques ainsi que les extractions de matériaux induites par ces travaux, sur plusieurs secteurs du Parc.

Cette enquête se déroulera du 24 septembre au 29 octobre 2012. Un dossier est déposé en Mairie. Les membres du Conseil Municipal sont invités à le consulter.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal des Communes concernées dont Miribel, doit donner son avis sur ce dossier.

Madame JOUTARD ayant exposé à l'Assemblée les éléments principaux constitutifs du dossier mis à l'enquête, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce projet.

2° <u>Projet de création d'une cuisine centrale pour la restauration scolaire à Rillieux-la-Pape – enquête publique</u>

rapporteur M. BAULMONT

Monsieur le Préfet du Rhône a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Ville de Lyon en vue de la création d'une nouvelle cuisine centrale pour la restauration scolaire. Cette cuisine serait située Quartier Osterode – route du Mas-Rillier à Rillieux-la-Pape.

Cette enquête se déroulera du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2012. Un dossier est déposé en Mairie. Les membres du Conseil Municipal sont invités à le consulter.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal des Communes limitrophes dont Miribel, doit donner son avis sur ce dossier.

Après l'exposé de Monsieur BAULMONT sur la nature du dossier proposé, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet soumis à l'enquête publique.

#### IX ASSAINISSEMENT

rapporteur M. BAULMONT

1° <u>Présentation du rapport annuel 2011 du délégataire du service de l'Assainissement - Société</u> Nantaise des Eaux

Monsieur BAULMONT a présenté au Conseil municipal le rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement pour l'exercice 2011.

Ont été rappelé notamment les faits marquants de l'exercice, dont notamment l'engagement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public qui a abouti à la signature du nouveau contrat avec la nantaise des Eaux prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Sur 2011, le nombre d'abonnés au service est resté stable à 3 884 abonnés suivant en cela l'évolution des volumes facturés de 525 522 m3 soit un ratio de 135 m3/abonné identique à 2010.

Les investissements principaux de la commune ont été la mise en séparatif de la rue des Brotteaux et la réalisation des études pour la mise en séparatif du Four à chaux et de l'avenue H. Deschamps réalisés en 2012.

Les tarifs de l'assainissement n'avaient pas été modifié pour 2011 amenant une recette globale de 575 858.02 € pour la commune et 140 955.22 € pour le fermier.

X SEMCODA rapporteur M. SECCO

1° Rapport d'activité 2011 de la SEMCODA présenté par le délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SECCO a présenté au Conseil municipal le rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).

Cette société à laquelle la commune adhère intervient sur six départements pour la construction et la gestion de logements sociaux.

Elle emploie 483 salariés et dispose d'un parc de plus de 24 000 logements.

L'année 2011 a été marquée par l'achèvement de la procédure d'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale du 29 juin 2007 qui a permis de l'amener à 13 741 680 €.

Une nouvelle procédure a été engagée afin d'atteindre l'objectif initial de 18 000 000 €.

La SEMCODA a financé en 2011 1 638 logements dont 592 PSLA et a également mené 16 programmes d'accession à la propriété et 33 programmes en PSLA.

Monsieur CORGIER ayant souhaité connaître les mesures mises en place par la SEMCODA en matière d'isolation thermique de ses bâtiments, Monsieur le Maire a indiqué que le résultat de l'enquête par photo aérienne, des déperditions thermiques des bâtiments sera prochainement présentée au public et que les bailleurs sociaux seront associés à cette présentation.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel de la SEMCODA pour l'exercice 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 35.